



## PORTANT ARRETE CONCESSION

## Arrêté N° 00075-2024 du 19 février 2024

Le Maire de la Commune de La Plaine-des-Palmistes,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 avril 2008 portant modification du tarif et de la durée pour les concessions de terrain dans le cimetière communal, laquelle délibération a été transmise au contrôle de la légalité en date du 21 avril 2008.

Vu la demande présentée par Madame PLANTE Marie, May veuve FURCY

Demeurant au 35, rue Théo Marianne – 97 431 LA PLAINE DES PALMISTES

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est accordé au bénéfice de la Famille PLANTE Marie, May veuve FURCY et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession de trente années, située dans le cimetière communal d'une superficie de deux mètres carrés vingt à compter de ce jour.

**Article 2** : Cette concession est accordée à titre de : concession nouvelle.

**Article 3** : La concession est accordée moyennant le versement de la somme de TROIS CENT CINQUANTE EUROS payable entre les mains de Monsieur le Receveur Municipal.

**Article 4** : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur municipal.

Le Concessionnaire,

Le Maire,

Johnny PAYET